De Vincennes à Japy
Construire aujourd'hui la mobilisation laïque pour en finir avec la loi Debré !

Stanislas et **Bétharram** : Deux noms qui ont fait l'actualité ces deux dernières années, et qui sont devenus des symboles d'impunité, d'obscurantisme et de compromission politique. Les deux institutions par lesquelles le scandale est arrivé sont loin d'être les seules écoles privées subventionnées où de sérieux manquements, voire des crimes ont été dévoilés récemment, après **des années d'omerta et de protection** par les Élus locaux et nationaux ainsi que par les services administratifs censés exercer un contrôle des établissements sous contrat. **Si la défaillance est systémique, c'est parce qu'elle est voulue.**

La *loi Debré* organise sciemment le financement sans contrepartie de l'enseignement catholique et l'impunité de ses manquements.

Le texte de la **loi Debré** ne reconnaît nulle part qu'elle porte spécifiquement sur l'enseignement catholique, mais personne n'est dupe. Près de 95 % des établissements privés sous contrat sont d'inspiration catholique, la plupart dépendent d'associations présidées par les Évêques de France.

Le **Secrétaire général de l'enseignement catholique** ne se cache même pas de sa volonté d'utiliser la reconnaissance scélérate du **« *caractère propre* » des établissements sous contrat** pour désamorcer tous les contrôles d'application des directives ministérielles sur les sujets qui intéressent l'Église, à commencer par l'éducation sexuelle et l'apprentissage du consentement – un sujet sur lequel on sait que les Évêques ne décevront jamais !

La loi Debré est la loi antilaïque par excellence, elle est le principal dispositif de contournement de la loi de 1905 depuis bientôt sept décennies.

La ***loi Debré*** est un pacte d'argent et d'impunité conclu entre **l'Église catholique** et la **Cinquième République** naissante, dont la constitution porte la même signature. **Il en va de la loi Debré comme de la constitution de 1958 : jusqu'à il y a peu, on voulait nous faire croire qu'elles étaient devenues inébranlables.** Même parmi ceux qui restaient fidèles à leur opposition à ces textes iniques, certains cédaient peu à peu au fatalisme. Aujourd'hui, l'épuisement de l'une comme de l'autre sont évidentes, et une aspiration profonde a saisi le pays ; **il faut en finir avec cet ordre autoritaire et ces prébendes, et revenir à la règle d'or de la République**

L'Église chez elle et l'Etat chez lui

Depuis le départ et le **Serment de Vincennes** de 1960, la **Libre Pensée** tient toute sa place dans ce combat. Loin de faire de ***l'abrogation de la loi Debré*** un mot d'ordre abstrait et inatteignable, nous avons pris l'initiative d'élaborer un **Plan de sortie qui permet d'abroger la loi immédiatement** en mettant en place les dispositions transitoires permettant le démantèlement progressif des structures de l'enseignement privé sous contrat et le reversement à **l'École publique laïque** des moyens actuellement consentis à des structures à 95 % liées à l'Église catholique. L'abrogation légale est **le point de départ à partir duquel, en six ans, le contournement scolaire de la loi de**

1905 prendra fin. Ce plan fait aujourd'hui consensus dans le Mouvement laïque, en particulier auprès des Syndicats de l'Éducation.

La déliquescence actuelle d'une Cinquième République aux abois nous oblige, car elle crée les conditions d'un rapport de force grâce auquel nous pourrons imposer la mise en œuvre de ce plan. **L'heure est à la mobilisation pour une République laïque, démocratique et sociale ; l'heure est à la réaffirmation des principes qui guidaient les auteurs de la loi de 1905**.

Le **Meeting de Japy**, le 6 décembre 2025 à 14h, sera une étape cruciale dans la construction du rapport de force. Le gouvernement n'en finit pas d'agoniser, le système des partis de la Cinquième République se délite, **c'est le monde de Debré et consorts qui meurt : nous devons l'achever**. **Le Mouvement laïque doit resurgir dans l'arène, montrer sa force, son nombre et sa détermination. Leur époque s'achève, il ne tient qu'à nous de leur dire :**

Demain nous appartient !
Fonds publics pour l'École publique, fonds privés pour l'école privée !
Vive la Laïque !

∴

∴

Pour réussir ce grand meeting laïque unitaire national et international du 6 décembre 2025 au Gymnase Japy, nous avons besoin de 15 000e pour financer la location, la sonorisation, les frais liés aux déplacement et l'hébergement des orateurs étrangers

Il y aura à la tribune qui parleront :

- **Rob Boston**, responsable de la principale Association laïque des États-Unis « ***Les Américains unis pour la Séparation*** » qui expliquera comment le 1er amendement de la Constitution Nord-Américaine en 1789 a érigé juridiquement un « ***Mur de Séparation entre les Églises et l'État*** », selon **Thomas Jefferson**, troisième Président des USA.
- **Airés Rodriguez**, député socialiste en 1974 au Portugal, qui, après la chute du fascisme et du corporatisme salazariste, a participé à l'intégration de la laïcité dans la Constitution portugaise.
- Il y aura aussi un représentant de ***Humanists international***, fondée à Amsterdam en 1952, elle **regroupe plus de 100 organisations membres dans 40 pays différents**.
- Au moins deux **Associations de Travailleurs immigrés** qui expliqueront comment une « *pseudo-laïcité* » xénophobe et raciste aujourd'hui est utilisée pour discriminer une partie de la population et de nos concitoyens.

Nous avons besoin de votre soutien financier

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires pour faire votre versement.

Pour verser votre contribution financière :

• https://www.helloasso.com/associations/federation-nationale-de-la-libre-pensee/collectes/meeting-laicite-a-japy-du-06-decembre-2025

• **Chèque** à l'ordre de la « ***Libre Pensée*** » avec la mention « *Pour Japy* » à envoyer à **Libre Pensée 10/12 rue des Fossés-saint-Jacques 75005 Paris**

• **Virement** (avec la mention de « *Pour Japy* ») ; Titulaire : **ASSOC. FED NAT DE LA LIBRE PENSEE**

Adresse : 10 R DES FOSSES SAINT JACQUES 75005 PARIS
Domiciliation : PARIS MUTUALITE
Code Banque : 18206
Code Guichet : 00206
Numéro de compte : 65027655585
Clé RIB : 92
IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1820 6002 0665 0276 5558 592
Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : AGRIFRPP882